



**Laconnex**

Législature 2020-2025  
Séance du 9 septembre 2024

**PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À LA DIVISION PARCELLAIRE ET  
CESSION DE TERRAINS DES PARCELLES DU DP COMMUNAL 2434 et 2456  
(170 m<sup>2</sup>), AU PROFIT DU DP CANTONAL, EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION  
DE LA PISTE CYCLABLE VY-NEUVE**

Vu la demande de la Direction de la planification et des opérations foncières de l'Etat de Genève du 21 novembre 2023 de deux cessions gratuites au profit du domaine public cantonal pour un total de 170 m<sup>2</sup> en lien avec la construction de la voie cyclable (RC 68 – La Vy-Neuve) ;

Vu qu'il convient de régulariser l'exécution du dossier de mutation 14/2012 y afférant ;

Considérant que cette opération foncière impliquant uniquement les domaines publics communaux et cantonaux peut se faire par simple réquisition à déposer auprès du Registre foncier.

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

1. De diviser les parcelles DP 2434 et DP 2456, propriétés de la commune de Laconnex, en sous-parcelles DP 2434A et DP 2434B, ainsi que DP 2456A et DP 2456B, issues du dossier de mutation 14/2012 établi par le bureau Heimberg et Cie, ingénieur géomètre officiel.
2. De céder gratuitement les sous-parcelles DP 2434B, de 160 m<sup>2</sup>, au domaine public cantonal (DP 2477) et DP 2456B, de 10 m<sup>2</sup>, au domaine public cantonal (DP 2503), selon ledit dossier de mutation.
3. De charger le maire de procéder à la signature de la réquisition.